



©2008 MICHEL BÜHRER

CATEGORIE

Territorial / urbain

SITUATION Neuchâtel Les Jeunes-Rives**POPULATION** 32'340**SITE D'ETUDE** 22.0 ha **SITE DE PROJET** 15.0 ha**SITE PROPOSE PAR** : Ville de Neuchâtel, en partenariat avec la République et Canton de Neuchâtel.**PROPRIETAIRES DU SITE** : République et Canton de Neuchâtel (90 %). Ville de Neuchâtel (10 %).**TYPE DE COMMANDE APRES LE CONCOURS** :

Site d'étude : mandat d'urbanisme dans le cadre du plan directeur sectoriel "Le Lac et ses rives" sur la base des objectifs définis.

Site de projet : mandat de développement des projets du secteur Port / Jeunes-Rives.

Ville universitaire et de culture, elle dispose de nombreux équipements; c'est la capitale du pays de l'horlogerie. Elle accueillera en mai 2009 le 2ème salon de la mobilité.

TRANSFORMATION DU SITE

Site exceptionnel gagné sur l'eau, situé entre le centre-ville et le lac, faisant face aux Alpes, les Jeunes-Rives sont appelées à dynamiser l'image de la ville de Neuchâtel.

En 2002, ce site a accueilli l'Exposition nationale et les habitants ont ainsi découvert ses multiples potentialités.

L'enjeu est la création d'un rapport spatial et physique original entre la ville et le lac, permettant tant une utilisation publique du site respectueuse des quartiers de logements et institutions universitaires qui le bordent qu'une valorisation des rives en tant que patrimoine paysager et naturel. Les constructions d'utilité publique à proposer compléteront la morphologie du site.

Associées aux autres activités et atouts de la ville, les Jeunes-Rives réaménagées doivent soutenir le développement d'un tourisme durable.

STRATEGIE DE LA VILLE

Ville universitaire, Neuchâtel est la capitale du canton du même nom et un centre des micro-technologies.

A ce titre, de nombreuses entreprises internationales actives dans les techniques issues des savoir-faire horlogers s'y installent. En raison d'un territoire fortement délimité par le lac et le pied de la montagne, la ville privilégie naturellement la valorisation des friches urbaines, notamment dans le secteur de la gare en y accueillant l'Office fédéral de la statistique. La stratégie de densification permet de maintenir la qualité du patrimoine bâti et naturel des anciens quartiers.



DEFINITION DU SITE

Le site d'étude s'étend de la vieille ville au Stade de la Maladière, englobant l'ensemble du contexte urbain et des accès.

Le site de projet s'étend entre le Vieux-Port à l'Ouest et les patinoires à l'Est, et comprend les espaces libres et partiellement construits des rives du lac depuis la limite des quais du 19^{ème} siècle.

Une ou plusieurs constructions comprenant des activités d'utilité publique d'intérêt régional : formation, recherche (en lien avec l'Université), santé, culture, sports, loisirs, tourisme, protection de l'environnement, seront proposées à l'intérieur du site de projet. Les propositions seront orientées sur les potentialités du site en termes quantitatif, qualitatif et sur la forme urbaine, notamment par une meilleure mise en relation des quartiers de logement avec les rives du lac, favorisant leurs appropriations par les habitants. Il sera également proposé un espace multifonctionnel capable d'accueillir des activités temporaires, dans le cadre d'une gestion maîtrisée, prenant en compte le voisinage et les nuisances sonores induites.

NOUVELLE MOBILITE

Les propositions prendront en compte les conditions d'accès au site par l'ensemble des modes de déplacement.

Les transports publics et la mobilité douce seront privilégiés.

Les activités et constructions proposées devront être cohérentes en termes de besoins en places de stationnement, de génération de trafic et de maîtrise des impacts environnementaux. Les surfaces prioritairement dédiées aux piétons seront préservées, développées et améliorées et les liaisons entre la ville et les rives du lac seront renforcées, en termes fonctionnels et qualitatifs.

NOUVEAUX MODES DE VIE

Les espaces publics seront traités en prenant en compte le rôle fonctionnel et touristique du Vieux-Port, la vocation de parc urbain paysager des Jeunes-Rives, ainsi que les besoins de l'ensemble de la population (familles, enfants, adultes, jeunes, personnes âgées).

Ils favoriseront l'appropriation des espaces aussi bien par les habitants que par les visiteurs (tourisme urbain durable), notamment en créant des lieux destinés à l'organisation de manifestations culturelles, sportives et populaires : un lieu de promenade et de détente.

NOUVEL ENVIRONNEMENT DURABLE

Les aménagements paysagers feront l'objet d'un concept global et respecteront les milieux naturels et la biodiversité dans l'esprit du programme "Nature en ville" de la Ville de Neuchâtel.

Les propositions veilleront à leur compatibilité avec les principes légaux en matière de protection de l'environnement et de la nature, notamment concernant le trafic, le bruit routier, la protection de l'air, les nuisances sonores des activités humaines, le paysage et la protection des eaux.

Neuchâtel – Suisse – europan 10





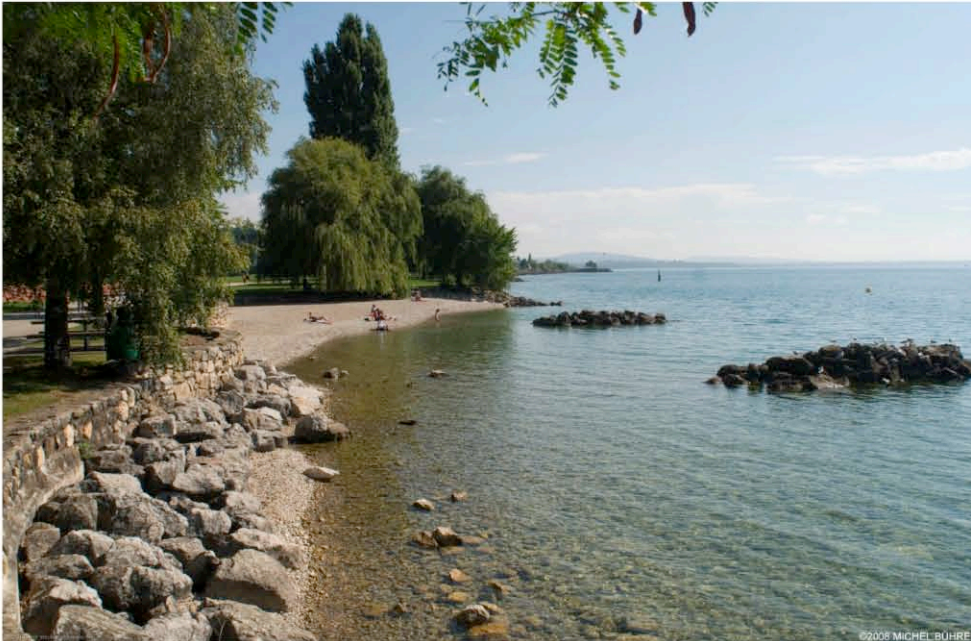
Parking dans le site de projet, zone à requalifier

©2008 MICHEL BÜHRER



Limite du site de projet et quartiers d'habitations

©2008 MICHEL BÜHRER



Les Jeunes-Rives

©2008 MICHEL BÜHRER



Promenade longeant le site de projet avec le Lac à gauche

©2008 MICHEL BÜHRER